



# Bienvenue à l'Hôtel de Ville



☎ 05 46 92 34 45

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15  
et de 13h15 à 17h30

## L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

L'accueil de l'Hôtel de Ville est chargé de vous orienter vers les services municipaux qui répondront à votre demande.

**Ouverture du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30**

☎ 05 46 92 34 45



## L'ÉTAT CIVIL

Ce service enregistre toutes les démarches administratives liées à l'état-civil des Saintais (naissances-mariages-décès), l'inscription sur les listes électorales, le recensement militaire et de la population, et la gestion des cimetières.

☎ 05 46 92 34 05

Démarches en ligne :

<https://www.ville-saintes.fr/saintes-et-vous/>



## LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

C'est le service qui enregistre les demandes de Carte Nationale d'Identité (C.N.I.), les passeports et les attestations d'accueil.

**EXCLUSIVEMENT  
sur rendez-vous.**

☎ 05 46 92 34 45



## LA POLICE MUNICIPALE

La Police Municipale a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, sous l'autorité du Maire. Elle assure une mission de surveillance générale de la voie et des lieux publics, en coordination avec la Police nationale, elle veille au respect des arrêtés municipaux et de la réglementation et prend en charge la gestion des objets trouvés.

☎ 05 46 92 34 08



## LE SERVICE MOBILITÉ URBAINE

Le Service Mobilité Urbaine (S.M.U.) contrôle les autorisations de stationnement, délivre des abonnements aux résidents et aux professionnels, délivre des autorisations d'occupation du domaine public lors de déménagements, prend en charge la gestion des objets trouvés.

2 place Saint-Pierre  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30

☎ 05 46 92 71 93



## LE SERVICE PROXIMITÉ ET RELATION AVEC LA POPULATION

Ce service traite les questions relatives aux dangers avérés sur le domaine public, les tags sur le patrimoine communal ou privé, les pannes d'éclairage public, les dégradations sur le mobilier urbain et la voirie communale, l'affichage sauvage, les problèmes de signalisation, les branches d'arbres gênantes, et plus généralement des demandes relatives à l'entretien et à la gestion de l'espace public.

de 10h à 12h et de 14h à 16h  
sauf mercredi et jeudi après-midi

☎ n° vert 0 800 17 00 07



## LE SERVICE COMMERCE

Le service Commerce établit une stratégie pour le développement de l'attractivité commerciale du centre-ville de Saintes. Il gère la commercialisation des emplacements sur les marchés et les foires, les débits de boissons et les ouvertures dominicales.

☎ 05 46 92 34 22

## LE SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Ce service est chargé de donner les premiers conseils en matière de demandes d'autorisation d'urbanisme, de délivrer les formulaires, d'enregistrer les dossiers et d'en assurer le suivi. Sont concernés les dossiers de permis de construire, de démolir, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme, ainsi que les renseignements liés à l'urbanisme réglementaires.

de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h

Fermé au public les mardis et vendredis après-midi

☎ 05 46 98 24 75



## LES SERVICES VOIRIE/RÉSEAUX ET EAUX ASSAINISSEMENT

La **société AGUR** assure un accueil pour répondre à vos questions sur votre contrat d'eau.

128 avenue Gambetta à Saintes

☎ 05 46 94 34 66

[www.agur.fr](http://www.agur.fr)

La **compagnie VEOLIA** assure un accueil pour les questions d'assainissement.

Rue Palissy

☎ 05 61 80 09 02

[www.eaudesaintes-assainissement.fr](http://www.eaudesaintes-assainissement.fr)



.....  
Pour suivre toutes les informations de votre ville en ligne

CitySaintes



Disponible sur  
Google Play



Disponible sur  
App Store

[www.ville-saintes.fr](http://www.ville-saintes.fr)

